

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT N° 2024-1332  
INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LE SERVICE DE  
TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES  
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA »**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda, tenue le 13 décembre 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1332 intitulé « Règlement sur le service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda ». Les circuits ainsi que les arrêts de l'autobus de ville sont disponibles sur le site web de la Ville de Rouyn-Noranda.

Le règlement N° 2024-1332 entre en vigueur le 18 décembre 2024, jour de sa publication, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024

et publié le 18 décembre 2024



Angèle Tousignant, greffière